

Délibération n° 2022 – IV - 013

Signature du marché Isère Amont tranches 2 et 3 Lot N°33B Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de la Buissière

Le 20 juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente visio
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazzon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriot	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

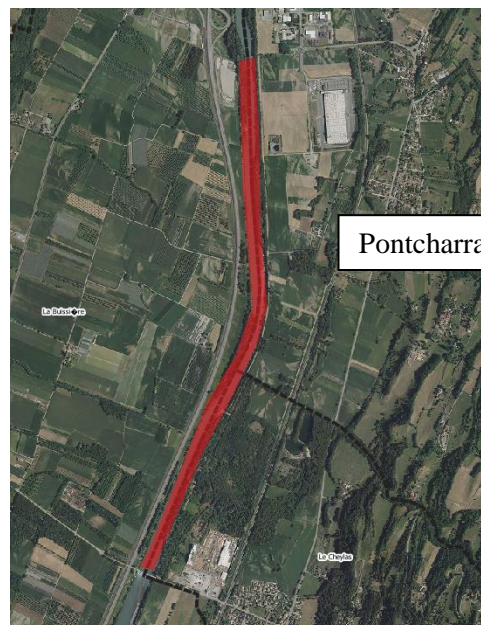
Georges Déru : Payeur départemental
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole
Dominique Milleret : Elégia

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Michel Pinhas, Directeur Pôle ouvrages / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Victor Brunet, UT Voironnais / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le parachèvement du projet Isère Amont a rendu nécessaire la reprise du lit sur 3 km en aval de Pontcharra suite à des dépôts de graves plus importants que prévus. Le Lot n°33 des tranches 2 et 3, intitulé « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière » dans le cadre du projet Isère amont a été notifié le 1^{er} mars 2022 au groupement d'entreprises Guintoli Sas (mandataire) / Carron Sas / Midali Frères Sas / Les Carriers du Grésivaudan Sarl. Ce marché est en cours d'exécution, les entreprises interviennent dans le lit de l'Isère uniquement lors de ses périodes d'étiage.

Les travaux du lot n° 33 se situent dans l'Isère entre le pont de la Buissière jusqu'au droit du déversoir d'alimentation du Champs d'Inondation Contrôlée de Pontcharra. Ce lot comprend le curage de 120 000 m³ de matériaux. La figure ci-contre présente la localisation de la zone d'intervention sur les communes de La Buissière, Le Cheylas, Barraux, et Pontcharra.



Suite à la survenue d'évènements hydrologiques significatifs fin décembre 2021, ayant entraîné non seulement une modification du gabarit hydraulique de l'Isère mais aussi des érosions en pied de digue rive droite de l'Isère à Barraux, la réalisation de travaux supplémentaires s'est avérée nécessaire. Le marché de prestations similaires au Lot 33, intitulé Lot 33B « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière » porte ainsi sur d'une part, l'extraction de 40 000 m³ de matériaux supplémentaires du lit de l'Isère, et d'autre part, le confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Barraux.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de travaux est de 5 mois à compter de la notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation.

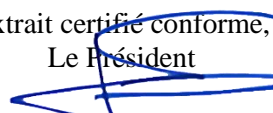
L'estimation des services pour ce marché s'élève à 839 755 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 20 Juin 2022 a attribué le marché de prestations similaires au Lot 33 – Lot 33B « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière », dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique environnemental et paysager de l'Isère à l'Amont du Pont de la Bâtie, au Groupement GUINTOLI SAS (mandataire) / CARRON SAS / MIDALI Frères SAS / LES CARRIERS DU GRESIVAUDAN (LCG), pour un montant de **770 153,00€ HT**.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché de prestations similaires lot 33B des travaux des tranches 2 et 3 du projet Isère amont, « Travaux de curage du lit de l'Isère en amont du pont de La Buissière » et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 23 juin 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président

Fabien Mulyk